

Spécial 1er degré

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Refondation p. 2
- Maternelle p. 3
- Rythmes p. 4
- Métier p. 7

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier DURAND,

Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



Édito

LE 6 FÉVRIER : TOUTES ET TOUS EN GRÈVE POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE !

Le Président de la République, dans ses vœux pour 2014, a annoncé la couleur : « *Il y a des abus dans la protection sociale* ».

Pierre Gattaz, le Patron du MEDEF, (*Le Monde* du 4 janvier 2014) à la question posée par ce journal : « *Où trouvez-vous les 50 milliards d'allègement du coût du travail ?* », répond : « *La protection sociale, c'est environ 650 milliards d'euros de dépense par an. Il y a notamment deux postes qui pèsent sur le travail de manière absurde : la famille et la maladie. La famille, c'est 36 milliards d'euros qu'il faut transférer... On attend les solutions. La maladie, c'est aussi un poste qui pourrait être revu. Le Président de la République a parlé d'abus de la protection sociale. Il a voulu montrer qu'il n'y a pas de dogme. Là, j'ai applaudi, il faut y aller.* »

Le 14 janvier, l'annonce tombe : **d'ici 2017, les entreprises ne paieront plus les cotisations familiales.**

Les cotisations sociales, c'est en totalité du salaire des salarié-es.

En exonérer les patrons, c'est voler les salarié-es.

La « compensation » partielle envisagée sur le budget de l'État, c'est un deuxième vol, car cela va priver les familles d'une partie des services publics supprimés ou réduits pour financer les exonérations patronales.

Au-delà de la branche famille, c'est toute la sécurité sociale qui est menacée.

Si l'on ajoute à cela une baisse du pouvoir d'achat sans précédent, tout est là pour que la Cgt Éduc'action appelle à la grève le 6 février dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'action de la Cgt.

Yvon GUESNIER

PAROLES, PAROLES !

« Premières décisions sur l'évolution des métiers de l'Éducation Nationale »... « Assises inter académiques de l'éducation prioritaire »... « Rapport sur l'éducation prioritaire »... Les instances se suivent et se ressemblent, accouchent de constats alarmants sur le niveau de nos élèves, sur la prédominance invaincue du déterminisme social et pondent des velléités d'actions dignes d'un poussin de trois semaines, sans aucun courage politique, sans véritables moyens. La non refondation de l'école est en marche...

J'étais le mois dernier « invitée » en tant que représentante syndicale aux assises inter-académiques « Rhône-Ain-Loire » de l'éducation prioritaire à l'Université Claude Bernard de Lyon. Tout commença par une grand'messe des Inspecteurs, les « pilotes » chargés de rapporter les réalités du terrain.

Notons que nous, les représentants syndicaux, n'avions pas la même pochette de documents que les pilotes. Sous une couverture identique, la nôtre ne contenait que l'emploi du temps de la journée (sic). Un moment édifiant fut la question de l'effectif dans les classes : « *Personne n'ayant pu découvrir quel serait l'effectif idéal dans les classes, nous ne parlerons pas de ça aujourd'hui, il n'y a pas de consensus sur les trois académies* »... Pirouette ! La suite de l'exposé consistait essentiellement à

trouver comment mieux piloter, mieux utiliser tous les moyens mis à disposition, mieux contrôler, mieux évaluer...

Une conférence très intéressante s'ensuivit sur « *l'empêchement de penser* » des élèves en échec scolaire total qui remonte souvent à leur plus jeune âge et que l'école ne fait qu'amplifier. Élèves et enseignants ne voient plus de sens à ce qu'ils vivent en classe. Tous les problèmes que pointe la Cgt étaient soulevés : formation des enseignants déficiente, pression des évaluations, inadaptation des programmes avec ce socle commun incontournable... Ce conférencier ne prônait pourtant rien de bien révolutionnaire...

Enfin, le préfet délégué à la réussite éducative a lancé le dernier mot de la matinée : « *Nous sommes en temps de crise et il ne faudra tout de même pas trop en demander !* ». Il donnait ainsi le ton des « comités de pilotages » de l'après-midi : comment refonder l'école avec une pelle en plastique et de la colle Cléopâtre... Priorité à l'É...CONOMIE !

Depuis, j'ai reçu la bafouille de 18 pages de notre Ministre intitulée « *Premières décisions sur l'évolution des métiers de l'Éducation Nationale* » : 18 pages pour ne rien dire, ne rien décider de concret car « *décider de clarifier* », « *décider de redéfinir* », « *décider de reconnaître* », « *décider de conforter* », « *décider d'améliorer le pilotage...* » (j'en passe et des meilleures), comme un leitmotiv incantatoire. Ce n'est rien d'autre que ne rien décider du tout !

Les revendications de la Cgt sont concrètes et nécessitent de faire des choix politiques. Les vraies décisions sont encore à prendre. Quelle société voulons-nous ? Quel service public d'Éducation voulons-nous ? L'avion est plein de pilotes mais n'a plus de carburant, plus de raison de voler. Un bon service public n'est pas rentable, ne doit pas être rentable : l'Éducation, la Santé, les conditions de travail, nos vies... Cela n'a pas de prix !

Catherine
LEWANDOWSKI



Maternelle

QUOI DE NEUF ? ATELIER "EMPLÂTRE SUR DEUX JAMBES DE BOIS"

Lundi 6 janvier 2014 : tiens, un article dans le métro.

Comme c'est merveilleux ! Pour les environ 15 000 écoles maternelles publiques que compte la France, en tout et pour tout 10 "classes de préscolarisation" viennent d'ouvrir ou sont en projet pour 2014 ! DIX !!!!! pour toute la France !

Et nous avons l'infini privilégié d'en avoir une à Lyon, depuis la Toussaint, à l'école Fournier dans le 8^e arrondissement ! UNE !!! la première ! l'unique !

Mais qu'est-ce donc que ce projet fantastique financé par la ville de Lyon, l'État et la Caisse d'Allocations Familiales ? C'est une classe avec trois adultes pour une vingtaine de tout petits (moins de 3 ans): un-e professeur-e des Écoles, un-e éducatrice et un-e ATSEM.

Objectif : les *"préparer en douceur à intégrer une classe de petite section"*... Bref rien de plus que les conditions matérielles minimales d'apprentissage telles qu'elles devraient être du début à la fin des études pour permettre de respecter et bien-traiter chacun-e : élèves et personnels !

Pourquoi donc faudrait-il être *"préparé en douceur à intégrer une classe de petite section"* ? Moi, naïve, j'ai toujours cru que c'est toute la maternelle qui *"préparait en douceur"* à ce cours lui aussi *"préparatoire"* qui emmène

encore tranquillement vers les classes élémentaires conduisant elles-mêmes progressivement aux cours moyens !... etc. etc. en quête de l'épanouissement et l'émancipation progressive de l'élève... Mais que se passe-t-il donc pour les enfants, dès qu'ils ont dépassé le cap fatidique des 3 ans, dès la petite section et pour les douze à quinze années qui suivront ?...

Et bien, ce n'est plus doux du tout ! 30 élèves en moyenne dans une classe trop petite avec au grand maximum (et seulement pour les moins de 5ans) deux adultes (ATSEM et enseignant-e pour s'en occuper ! C'est juste invivable qu'on ait trois ans, qu'on en ait seize ou qu'on soit l'adulte chargé de ces jeunes êtres en devenir !

C'est pourtant ce que j'ai constaté et vécu dans l'écrasante majorité des établissements scolaires où j'ai exercé depuis dix ans ! C'est brutal pour tout le monde et indigne du service public !!! Comment peut-on être préparé à ça ?! Et à quoi prépare-t-on les élèves qui supportent ça, résistent à ça, réchappent à ça ?

Un chiffre officiel incontestable et affligeant : 20 % d'échec scolaire total à seize ans. C'est le constat accablant pour notre système scolaire des récentes assises sur l'éducation prioritaire.

On reconnaît le degré d'évo-

lution d'une société humaine à la manière dont elle traite ses enfants. Quand arrête-t-on les dégâts ? Stop au bricolage minimaliste ! Basta l'atelier emplâtre et jambe de bois ! Les gargarismes auto-satisfaits de notre hiérarchie et de nos politiques sont pitoyables ! Où sont passées toutes les belles ambitions pour l'École Publique ? ***"Que sont nos Services devenus... qu'avait pourtant tant défendus... la Cgt... Ils ont été trop clairsemés... je crois... la crise les a ôtés..."*** Mais non : LA LUTTE N'EST PAS MORTE ! Avec la Cgt Éduc'action, grâce à l'outil syndical, refusons de laisser détruire nos métiers et nos enfants à petit feu ! D'autres choix sont possibles ! Un être humain, un-e futur-e citoyen-ne ne se construit pas au rabais ! Les conditions de vie au travail conditionnent le travail ! On assure pleinement sa mission au service des personnes quand on va bien ! Les élèves apprennent et s'épanouissent quand ils sont dans de bonnes conditions pour le faire !

Nous demandons à exercer nos professions dans de vraies conditions professionnelles, dignes du service public de haute qualité pour lequel nous militons chaque jour.

Catherine
LEWANDOWSKI

BILAN ET PERSPECTIVES

Un éditorialiste de France Inter, comme la plupart de ses collègues, assimilait l'an passé le puissant mouvement de grève des écoles contre la réforme des rythmes scolaires du 12 février à une manifestation corporatiste. Dans une récente chronique ce même éditorialiste conseillait désormais au ministre de prendre le temps d'écouter les personnels, les parents et les familles qui mesurent chaque jour les difficultés innombrables rencontrées dans l'application de cette réforme.

L'UMP et l'ensemble de la droite voulant surfer sur ce profond mécontentement veulent faire oublier des années de politique destructrice de service public, et des coups porter à l'école : suppressions de 576 heures d'enseignement pour les élèves, de 80 000 postes dont 5000 postes de RASED, programmes alourdis avec des processus d'évaluations stressants... Cette politique, sous le signe de la rentabilité à tout prix, est responsable en partie de l'emballement des « rythmes scolaires »... sans rappeler leurs projets toujours fondés sur la mise en concurrence et la libéralisation à l'extrême du système éducatif : pour nous, ils sont disqualifiés.

Mais l'ampleur de la protestation, exprimée publiquement ou non, dépasse et de loin cette manœuvre de récupération politique.

Les grèves récentes et manifestations* ont témoigné une nouvelle fois de l'opposition d'une majorité d'enseignants en dépit d'un cadre unitaire restreint dans l'Éducation (Cgt, FO, Solidaires et seulement quelques sections de la FSU). La nouveauté a été l'appel et la participation remarquable des territoriaux, le plus souvent à l'initiative de la Fédération des Services Publics Cgt, et dans certains secteurs de salariés du secteur associatif.

Un récent sondage montre que 58 % des familles ayant au moins un enfant sont opposées à cette réforme. Ce chiffre serait encore plus important s'il portait sur les familles dont l'enfant est directement concerné. En effet, selon une consultation réalisée par France Inter, 72,8 % des sondés des villes passées à la réforme ne sont pas favorables à cette réforme, 69,7% trouvant leur enfant plus fatigué !

Ils étaient présents ainsi que des élus locaux qui sont nombreux à signaler les incohérences et les difficultés de la mise en place de cette réforme ou leurs craintes pour ceux qui avaient reporté leur décision à 2014.

Tous s'interrogent aussi sur les finalités de cette réforme qui ne correspond en rien aux objectifs qu'elle affichait : la réussite et le bien-être des enfants.

Si nous nous opposons à la réforme actuelle, si nous

demandons son abandon, ce n'est pas pour nous réfugier vers un statut quo intenable à terme.

Il est temps d'aborder les vrais problèmes et de s'engager vers une véritable transformation démocratique de l'École. C'est un véritable débat de société qu'il faut ouvrir, avec pour première préoccupation la perspective d'une amélioration de leurs conditions de vie et de travail dans le cadre d'un développement humain durable.

**50 000 manifestants en France : 3000 à Marseille, Bordeaux, Nice, 1200 à St Etienne ou Rouen.*

Ouvrons le débat autour de 7 enjeux

Premier enjeu : Combattre la flexibilité renforcée du travail, la précarité, la paupérisation qui ont un effet direct sur la vie des parents comme celle des enfants.

La Cgt revendique, pour tous les salariés, un nouveau rapport entre vie au travail et vie hors travail, permettant de répondre aux besoins de toutes et tous. Le progrès technique et l'accroissement de la productivité doivent servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, à transformer le contenu, à permettre à chaque salarié de concilier vie professionnelle et vie privée. [...]. Il faut des droits nouveaux pour les parents salariés.

Deuxième enjeu : Refonder l'École en tournant le dos au « productivisme éducatif ».

La Cgt revendique une Démocratisation de l'école, pour assurer l'épanouissement et la réussite de tous, et faire que les conditions sociales et les différences culturelles ne soient plus un obstacle à la poursuite d'études et à l'acquisition de diplômes et de qualifications. Nous revendiquons une culture commune de haut niveau, bien commun conforme aux besoins sociaux et à l'épanouissement de l'individu, à l'opposé d'un socle commun réduit, "utile" pour une "employabilité" à court terme. Cette culture doit prendre en compte tous les champs du savoir : littéraire, scientifique, technologique, économique, social, artistique, sportif.

Troisième enjeu : Reconquérir le temps pour « apprendre Vraiment ». Sans allègement des programmes annuels, pas de réelles modifications des rythmes des enfants !

La Cgt réaffirme qu'il faut laisser du temps pour les apprentissages, aider plus ceux qui en ont le plus besoin, mais aussi rééquilibrer les savoirs et les compétences. Il faut permettre à chaque élève de trouver sa voie en fonction de sa personnalité, ses goûts, ses aptitudes... Loin de l'empilement académique des connaissances, nous sommes pour des pédagogies qui donnent sens aux savoirs et plaisir d'apprendre, qui favorisent la démarche d'autonomie de

l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs, qui respectent l'enseignement disciplinaire mais développent une approche interdisciplinaire permettant de découvrir les liens entre disciplines, qui se fondent sur la démarche scientifique d'observation et de compréhension du réel, qui mobilisent l'imaginaire, qui émancipent et conduisent le futur citoyen à l'autonomie de jugement. Cela passe par un allongement de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans et une autre répartition des programmes sur l'ensemble de la scolarité et qui ne se réduisent au socle commun.

Quatrième enjeu : Revaloriser l'École et les métiers de l'Éducation.

La Cgt revendique le respect des missions et des qualifications des personnels. Pour les enseignants, elle revendique une déconnexion de leur temps de travail de celui des élèves. L'objectif un temps d'enseignement de 18h, dans le cadre d'une véritable politique plus de maîtres que de classes (3 maîtres pour 2 classes), permettrait de revenir à 26 heures d'enseignement pour les élèves, de renforcer le travail par petits groupes, le travail d'équipe... Les AVS et EVS doivent avoir un statut reconnu dans la Fonction Publique, une formation assurée et être membres de plein droit de l'équipe éducative.

Les missions des ATSEM et des personnels territoriaux de service doivent être res-

pectées et revalorisés, leur temps de travail devrait prendre en considération les spécificités des activités et le temps nécessaire de concertation avec les enseignants.

Il faut une relance des RASED, outil indispensable de lutte contre l'échec scolaire et une approche pluridisciplinaire permettant de renforcer les collaborations avec tous les acteurs éducatifs et sociaux. Le statut des personnels de toutes les catégories doit être revalorisé. Un vaste plan de formation continuée des personnels et une véritable formation initiale sont indispensables.

L'organisation du travail doit être adaptée aux objectifs et missions de l'École, elle ne peut être décidée sans les personnels concernés.

Cinquième enjeu : Mieux articuler, sans les confondre, les missions de tous les acteurs éducatifs.

Pour la Cgt il serait dangereux et grave de confondre les missions de l'école avec celles des acteurs éducatifs qui interviennent sur le champ post et péri scolaire. Elle se déclare favorable aux collaborations et coopérations, tant sur le temps scolaire qu'en dehors de ce temps, mais refuse la confusion des rôles favorisée par le pilotage territorial qui met les écoles sous contrôle des mairies.

Sixième enjeu : Redonner sa place à l'Éducation Populaire, agir contre la déprofessionnalisation de ses acteurs.

La Cgt revendique une reconnaissance des métiers de l'animation. Il faut mettre un terme à la déprofessionnalisation, à la multiplication d'emplois aux multiples formes : « *Volontaires Associatifs* », jeunes en « *Service Volontaire Européen* », stagiaires non rémunérés à la place de vrais emplois permanents, au recours abusif aux contrats aidés comme les Contrats uniques d'insertion, aux emplois dérogatoires au droit du travail comme le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) institué par la loi sur le volontariat associatif, favorisés par des temps d'animation dispersés.

Bien au contraire, les associations ou les services territoriaux supports indispensables de ces activités, doivent trouver des espaces temps permettant de déployer leurs activités, leurs projets et des financements pérennes. Les associations qui les portent ne doivent pas se soumettre aux obligations de service qui seraient imposées par l'État ou des collectivités. La précarité qui gangrène ces métiers doit être combattue. L'État doit consacrer 1 % de son budget à la réalisation des missions

des associations d'Éducation Populaire et doit abonder la dotation financière aux collectivités territoriale

Septième enjeu : Garantir une égale qualité de l'offre éducative pour tous les jeunes.

L'école doit rester dans le cadre d'un véritable service public d'éducation nationale laïc et gratuit. Les collectivités territoriales sont en charge de l'équipement et des infra structures, de la coordination des activités éducatives hors temps scolaires et ne peuvent exercer de tutelle sur les activités scolaires. Il faut une carte scolaire assurant la mixité sociale des établissements. Il faut un véritable plan national de modernisation des locaux et des équipements. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative doit recréer les postes nécessaires au suivi et à l'accompagnement des projets éducatifs, il doit avoir les moyens d'accompagner les politiques locales financièrement pour assurer une égalité de l'offre éducative sur le territoire.

Voici quelques propos recueillis dans un secteur où la réforme est mise en place :

« Depuis la mise en place, la précarité a augmenté, et on ne peut faire de travail éducatif satisfaisant avec 18 élèves alors que la norme pour les centres de loisirs est de 12 »

Mathilde, animatrice ALSH.

« La mairie a imposé de nouveaux horaires, plus de charge de travail sans véritable concertation. Avec la grève on a obtenu des avancées, mais les restrictions budgétaires pour financer ce service conduisent à renforcer la précarité et à augmenter les cadences »

Claudine, ATSEM

« Les semaines paraissent longues pour tout le monde. De plus, ça ne règle rien sur le fond : les programmes sont trop lourds et les moyens des RASED toujours pas rétablis. Il faut d'abord des moyens pour faire réussir les élèves »


Laurent PE en ZEP

« Mon fils n'en peut plus. J'ai du mal à concilier ses activités de loisirs et le temps scolaire. Les enfants sont pris en charge dans des activités sans encadrement suffisant. Dans le village d'à côté, ils ont plus de chance et nous on doit payer certaines activités. Beaucoup de parents hésitent à laisser leurs enfants »

Sandrine, mère de deux enfant, salariée de la chimie.

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

**UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX**



Je souhaite : **prendre contact** **me syndiquer**

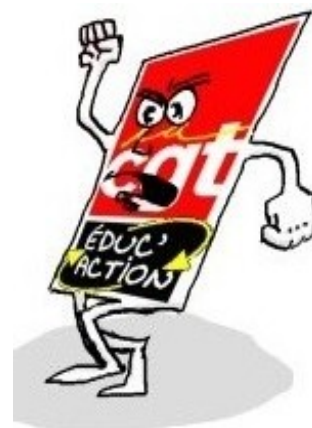
Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).



FICHES MÉTIERS, SYSTÈME INDEMNITAIRE : LE MIROIR AUX ALOUETTES

346 000 petits PE... et moi et moi et moi...

Qui gagne quoi dans le 1^{er} degré ou qui va gagner quoi en septembre 2014 (indemnités, bonifications) ?

Les sommes sont, bien entendu, données en brut, et ramenées à une moyenne mensuelle pour une meilleure lisibilité.

Elles tiennent compte de ce qui sera versé à compter de la rentrée 2014.

Le nombre de postes indiqués par catégorie est celui donné par le Ministère.

Tout d'abord, celles et ceux qui n'ont que leur salaire net :

- L'ensemble des personnels qui travaillent dans les missions TICE (de nombreux noms différents en fonction des départements).

Les autres Professeur-es des Écoles adjoint-es travaillant dans les écoles élémentaires, maternelles et primaires :

- ISAE : 33,33 € / mois **(219 157 postes)**

Titulaires Remplaçant-es (ZIL-BD) (27 289 postes)

ISAE: 33,33 € / mois. Se rajoute une ISSR (indemnité de déplacement) quand le remplacement est effectué hors école de rattachement (à partir de 15,20 € pour moins de 10 km)

Directeur-trice d'école: (48.285 postes)

- Pour tous-tes : ISAE 33,33 € / mois
- Pour tous-tes 8 pts de NBI : 37,04 € / mois

Le 12 décembre Vincent Peillon a donc donné ses "arbitrages" sur les fiches métiers, dans lesquelles on ne traite de fait que de certaines catégories de personnels relevant du 1^{er} degré, en "oubliant" la grande majorité des PE.

À l'arrivée des fiches métiers, peu intéressantes, qui font plus de constats que de réelles propositions nouvelles, et un "nouveau système" indemnitaire qui pousse à la division entre les personnels et ne règle en rien la dégradation du pouvoir d'achat.

Vous pourrez trouver ces "fiches métiers" sur notre [site](#).

Elles instaurent un nouveau système de primes et indemnités, et parfois de nouveaux montants, qui sont déjà mises en place (l'ISAE) ou le seront à la rentrée 2014 (Direction d'école, Conseillers Pédagogiques...). En "écartant" des milliers de PE d'une ISAE déjà indécente.

346 000 petits PE... et moi et moi et moi !!!

Vous trouverez le nouveau système indemnitaire (qui touche quoi ?) dans ce journal. Les réactions sont nombreuses et nous en recevons beaucoup, soit parce que des catégories ne sont pas concernées (SEGPA, personnels relevant des TICE...) ou trouvent, à raison, que ce qui est "offert" par le Ministère est bien peu !

Reste le principal, faire oublier la réalité de ce qu'est devenu le pouvoir d'achat en quelques années.

Prenons 3 exemples

- Le salaire d'un PE au 6^e échelon (indice 467) a perdu 13,61 % depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 294 € / mois. En ne comptant que sur la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010), la perte pour cette période est de 96 € / mois
- Le salaire d'un PE au 9^e échelon (indice 567) a perdu 13,61% depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 357 € / mois. En ne comptant que sur la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010), la perte pour cette période est de 117 € / mois
- Le salaire d'un PE au 11^e échelon (indice 658) a perdu 13,61 % depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 414 € / mois. En ne comptant que sur la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010), la perte pour cette période est de 136 € / mois

Ces chiffres sont à comparer avec la "magnificence" de notre employeur l'État... Une ISAE de 33,33 € / mois (que ne touchent pas plus de 10 000 PE !), augmentation

de l'ISS directeur d'école qui va augmenter de 0 € à 33,33 € / mois (ces 33,33 € / mois pour le maximum ne touchant que les directions 4 classes) ou encore de 83,33 € / mois des Conseillers Pédagogiques (1 % du corps) qui sont ceux qui auront la "meilleure" augmentation indemnitaire !

Certaines organisations syndicales proclament haut et fort que c'est une grande victoire syndicale ! Voire que cela prouve que l'action syndicale et la grève ne servent à rien et qu'il vaut mieux

"négociateur" dans les couloirs du Ministère... Les chiffres sont là, cette conception du syndicalisme mène les salariés dans le mur... Mais affirmons-le, c'est la conséquence des journées de grève des personnels contre la réforme des rythmes scolaires. Ne nous cachons pas la vérité, le gouvernement cherche ainsi à diviser les salariés en prenant des mesures très catégorielles afin de masquer le manque de courage politique pour lever le gel des salaires, la relance de l'éducation prioritaire, des RASED, des services publics...

À la Cgt Educ'action, comme dans toute la Cgt, nous ne prenons pas les salarié-es pour des imbéciles en leur racontant n'importe quoi et nous savons que seule l'action, la plus unitaire possible, peut arrêter cette dégradation de la situation du salariat qu'il soit public ou privé.

C'est le sens que nous donnerons à notre action syndicale en 2014.

Yvon GUESNIER

Directions de classe unique

- 3 points de Bonification Indiciaire : 13,89 € / mois

Directions de 2 à 4 classes

- 16 points de Bonification Indiciaire : 74,08 € / mois

Directions de 5 à 9 classes

- 30 points de Bonification Indiciaire : 138,90 € / mois

Directions de 10 classes et plus

- 40 points de Bonification Indiciaire: 185,20 € / mois

Indemnité Sujétion Spéciale Direction d'école

- **De 1 à 3 classes** : Part fixe : 107,97 € / mois. Part variable : 500 € (41,66 € / mois)
- **De 4 classes** : Part fixe : 107,97 € / mois. Part variable : 58,33 € / mois
- **De 5 classes et plus** : Part fixe : 1295,62 € (107,97 € / mois). Part variable : 75 € / mois
- **Nota** : Ces indemnités de sujétion sont augmentées de 20 % en ZEP et Zone Éclair

Maîtres Formateurs (PEMF) (2 988 postes)

- ISAE : 25 € / mois
- IFIPEMF : 77,41 € / mois
- IFP : 69,50 €

Conseiller-es pédagogiques (3 549 postes)

- NBI et/ou indemnité : 208,33 €

Personnels Rased: (Psy. Option E ou G) (6404 postes E ou G) (3 689 postes)

- ISAE : 33,33 € / mois
- Indemnité spécialisé : 69,51 € / mois

Enseignant en CLIS (spécialisés ou non 4508 postes)

- ISAE : 33,33 €
- NBI 27 points : 125,01 € / mois

Coordonnateur-trice ZEP ou REP (Éclair)

- NBI 30 points : 138,90 €

Enseignant-e en classe relais :

- NBI 30 points : 138,90 €
- HCS : entre 72,50 € / mois et 145 € / mois en fonction des situations

Coordonnateur-trice de classes relais

- NBI 40 points : 185,20 € / mois
- HCS : entre 72,50 € / mois et 145 € / mois en fonction des situations

Enseignant-e exerçant en UP2A (ex-CLIN ou CRI)

- NBI 30 points 138,90 € / mois

- ISAE : 33,33€ / mois

Enseignant-e Référent-e Handicap (ERH) (1 499 postes)

- Indemnité spécialisé : 69,51 € / mois
- Indemnité référent : 77,41€ / mois

Enseignant-e Segpa, Ulis, EREA (10075 postes)

- IFP : 69,50 € / mois
- IS : 129,88 € / mois
- HCS : entre 72,50 € / mois et 145 € / mois en fonction des situations

Se rajoute pour les collègues exerçant en ZEP

- 96,33 € / mois
- Se rajoute à ces 96,33 € / mois une part modulable pour les établissements en ÉCLAIR

Ces indemnités s'entendent pour un service à temps plein. Il manque quelques catégories de personnels (nous tenons bien entendu leur situation à disposition) mais la très grande majorité des 346 387 collègues PE sont "couverts" par les chiffres des quatre encadrés.